

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois que le témoin a tenté deux fois de répondre à cette question, qui fut soulevée indirectement par M. MacInnis et ensuite par M. Green.

M. CRUICKSHANK: Dans ce cas, j'ai demandé une réponse directe. Il suffit d'un oui ou d'un non. J'admets que je n'ai aucune autorité ici—j'y suis par tolérance—mais j'ai sûrement droit à une réponse. C'est une question simple, mais elle doit être embarrassante, ou bien l'on répondrait.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je ne sais pas si elle est embarrassante et je ne sais si cette remarque est dans l'ordre.

M. CRUICKSHANK: Je vais retirer cette remarque.

M. McIVOR: Je crois que les dirigeants pourraient répondre oui ou non.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: J'aimerais entendre lire la question.

(Le sténographe lit):

M. Cruickshank: La compagnie sanctionne-t-elle l'engagement pris et la garantie donnée par le parrain du bill au Parlement fédéral, c'est-à-dire à la population du Dominion tout entier, dans les termes qu'on trouve à la page 3192 des Débats, en date du 16 mai 1941, comme suit:

Une disposition prescrira qu'aucune demande en faveur d'une augmentation des taux ne sera faite en se fondant sur toute augmentation d'émission du capital social autorisé.

M. STAIRS: Demandez-vous simplement si nous admettons que la promesse faite au Parlement l'a été au nom de la compagnie?

M. CRUICKSHANK: Absolument.

M. STAIRS: Sans doute, elle a été faite au nom de la compagnie. M. McGeer était autorisé à prendre cet engagement et la compagnie l'endosse.

M. CRUICKSHANK: Je suis satisfait. Si la compagnie endosse cela, je suis satisfait.

M. STAIRS: Mais je dois ajouter, sans doute, que les mots: "Le comité se chargera de la rédaction de cette disposition" se rapportent à une clause à insérer dans le bill. Voilà tout ce qui est convenu.

M. CRUICKSHANK: Je comprends maintenant, monsieur le président,—et je veux être juste en tout cela—que ce monsieur, dont j'ignore le nom, affirme clairement que la compagnie endosse cette promesse, et je la note au nom de la *Frasier Valley Reeves' Association*.

M. STAIRS: Je ne parle pas de l'interprétation, monsieur Cruickshank.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: La réponse, monsieur Cruickshank, a été écrite par le sténographe.

M. FULFORD: Je désire proposer, monsieur le président, que s'il n'y a pas d'autres représentations à faire, nous commençons à examiner le bill clause par clause.

M. NEILL: Monsieur le président, je voulais poser deux questions. Je serai très bref. Je voudrais demander ceci au major Hamilton: En réponse à M. O'Neill, je crois, il a déclaré que le capital actuel suffisait pour un certain nombre d'années et que les taux actuels suffisaient aussi mais que le jour pourrait venir où ils ne suffiraient plus. Il se représentait une situation où le matériel pourrait monter de prix.

Certains éléments du capital immobilisé seraient plus coûteux à acheter et ainsi de suite, et par conséquent il veut se réserver le droit de changer ses tarifs. Tenant compte de l'expérience que j'ai acquise avec les années, je dirais ceci: Je ne serais pas opposé à l'idée d'une hausse si j'étais certain que les pièces mé-examinons toutes les améliorations qu'on a réalisées dans le domaine de la mécaniques vont monter. Mais il est plus probable qu'elles vont baisser. Si nous